

Le groupe Macif donne à ses sociétaires le pouvoir d'être solidaire en épargnant.

A l'occasion de la Semaine de la finance solidaire du 6 au 13 novembre, le groupe Macif lance le Livret Solidaire Macif¹ pour permettre à chaque sociétaire d'épargner tout en aidant les autres. En effet, une partie des intérêts acquis sera reversée² aux Restos du Cœur, au Secours populaire français ou encore au Samusocial de Paris.

Ainsi, le groupe Macif fait vivre ses valeurs mutualistes en permettant à ses sociétaires d'agir concrètement sur des enjeux de société tels que la pauvreté et l'exclusion.



Labellisé Finansol, le Livret Solidaire Macif, répond à des critères de transparence et d'information des épargnants et de solidarité quant aux choix des activités soutenues³.

●● Avec le Livret Solidaire Macif, nous répondons aux besoins d'épargne de nos sociétaires qui recherchent des produits simples, accessibles et avantageux. En partenariat avec le Secours populaire français, les Restos du cœur et le Samusocial de Paris, le Livret Solidaire Macif leur permet de combiner épargne et solidarité. **Anthony Bonnet, Directeur Développement du Pôle Finance Epargne.** ●●

Les atouts du Livret Solidaire Macif

Avec le Livret solidaire Macif, les épargnants bénéficient de nombreux avantages tout en donnant un sens à leur épargne :

- **Un taux de rémunération de 1,25% brut jusqu'à 2 000 € puis 0,75% brut au-delà⁴.**
- **Un compte épargne simple et accessible :** 10€ suffisent à l'ouverture du Livret. Les versements suivants sont libres, à partir de 10€.
- **Une épargne disponible à tout moment, sans frais et sans plafond.**
- **Un cadre fiscal avantageux.** L'abandon des intérêts donne droit à une réduction d'impôt².
- **Une labellisation Finansol :** un véritable gage de confiance reposant sur des critères de solidarité et de transparence.



>> **Retrouvez Le Compte sur Livret Solidaire Macif en images dans la vidéo « Idées reçues #9 »**

>> **Plus d'informations sur Macif.fr**

3 associations pour donner un sens à son épargne

Avec le Livret Solidaire Macif, le groupe d'assurance aux valeurs mutualistes accompagne les épargnants qui souhaitent donner du sens à leur épargne. Ainsi, ils reversent 25%, 50%, 75% ou 100% des intérêts acquis chaque année à l'une des associations suivantes de leur choix² : **les Restos du Cœur**, **le Secours populaire français** ou encore **Le Samusocial de Paris**. Il devient ainsi possible d'épargner tout en soutenant une association qui vient en aide aux personnes les plus démunies.



samusocial de Paris

Pour encore plus de flexibilité, le Livret Solidaire Macif permet au sociétaire, à tout moment, de changer d'association bénéficiaire ou de modifier la quotité des intérêts reversés en fonction de ses possibilités et de ses souhaits⁴.

Le groupe Macif participe à la 10^{ème} édition de la Semaine de la finance solidaire

Avec ce Livret Solidaire, le groupe Macif se positionne sur le marché de la finance solidaire et réaffirme ses valeurs fondatrices de solidarité et de partage en permettant à ses sociétaires d'aider les autres tout en épargnant. Dans le cadre de cet engagement, **la Macif participe à la 10^{ème} édition de la Semaine de la finance solidaire qui se déroulera du 6 au 13 novembre. Organisée par Finansol**, cette semaine d'information et de sensibilisation permettra au grand public d'en savoir plus sur ces produits d'épargne qui permettent de faire fructifier son capital tout en participant aux enjeux de société. De nombreux événements sont organisés partout en France durant cette semaine et au-delà afin de présenter des projets ayant bénéficié de financements solidaires mais aussi de favoriser la rencontre avec les principaux acteurs du secteur pour échanger et débattre sur le sujet.

(1) Ouverture et fonctionnement soumis à conditions. Le Livret Solidaire Macif est un compte sur livret dont les intérêts sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux. Le titulaire s'engage à céder une partie des intérêts à un organisme solidaire. Plus d'informations dans les conditions générales Epargne disponibles sur www.macif.fr, rubrique Banque/Crédit/Epargne.

(2) Le Livret Solidaire Macif permet de reverser au choix 25%, 50%, 75% ou 100% des intérêts acquis sous forme de don à l'une des 3 associations citées. Le titulaire bénéficie d'avantages fiscaux au titre du don, dans les conditions et limites fixées par la réglementation fiscale en vigueur. L'abandon des intérêts donne droit à une réduction d'impôt et à un prélèvement forfaitaire libératoire à taux réduit. L'impôt est majoré des prélèvements sociaux.

(3) Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du Livret solidaire Macif. www.finansol.org.

(4) Les sommes épargnées bénéficient d'un taux de rémunération bonifié de 1,25% brut jusqu'à 2 000€ et 0,75% brut au-delà (taux en vigueur au 06/11/2017, susceptibles d'évolution). Sans plafond de versement. Le montant total des intérêts de l'année sera reversé à la dernière association choisie avant le 30 novembre de l'année écoulée.

Le Livret Solidaire Macif proposé par la Macif est un produit SOCRAM BANQUE, Société anonyme au Capital social de 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).



Groupe aux valeurs mutualistes, nous réunissons plus de 5 millions de sociétaires et clients pour protéger ce qui est essentiel à chacun – sa vie, ses proches, ses biens. Gérant plus de 18,4 millions de contrats au 1^{er} janvier 2017 (en assurances de dommages, santé/prévoyance, banque et assurance vie), le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 6,293 milliards d'euros en 2016. Plus d'infos sur www.macif.fr

Contact
Presse

Caroline Lemarchand • 01 55 31 67 75 - clemarchand@macif.fr